

Enquête après suicide de l'accusé

Par lilia590, le 11/10/2015 à 14:42

Bonjour,

Qu'advient-il d'une enquête pour viol si l'accusé se suicide pendant l'enquête ? Est-ce que tout est annulé ?

Est-ce qu'il est tout de même possible de demander des réparations financières ?

Merci par avance pour vos réponses